

le Maine, et des équipes de la section américaine en ont fait autant sur les hautes terres situées entre le Québec et le Maine, de même que sur la ligne nord entre le Nouveau-Brunswick et le Maine. Sur les hautes terres, la ligne sud-ouest et la ligne nord, les travaux d'entretien ont consisté à inspecter, réparer et replacer les bornes, à dégager et élargir le tracé afin de le rendre nettement perceptible du haut des airs. Sur la rivière Saint-François, en plus d'inspecter, de réparer et de remplacer diverses bornes, on a jugé nécessaire de reprendre le relevé d'une grande partie de la rivière. En 1949, on avait demandé à la Commission des précisions sur la nationalité de plusieurs îles situées dans cette rivière. Les cartes établies par la Commission en 1902-1903 n'indiquaient aucune de ces îles. Toutefois, l'examen des photographies aériennes prises en 1948 révéla que la rivière avait dévié de son cours en plusieurs endroits et qu'en fait les îles en question s'y trouvaient. Les équipes procédèrent donc à un nouveau relevé et, afin de démarquer la frontière conformément au traité, placèrent des bornes aux tournants de la frontière qui passe dans l'ancien lit.

En plus de veiller à l'entretien de la frontière et de rédiger le rapport annuel que le Traité de 1925 lui prescrit de présenter aux deux gouvernements, la Commission transmet des renseignements techniques et autres sur la frontière canado-américaine à un certain nombre de ministères et de services des deux gouvernements, aux gouvernements des provinces et des États contigus à la frontière, à diverses sociétés d'utilité publique et autres entreprises, ainsi qu'au grand public.

Bien que la délimitation de la ligne frontière entre les États-Unis et le Canada soit virtuellement terminée, la surveillance constante qu'assure la Commission internationale de la frontière est indispensable au bon entretien de la frontière.



*Photo: Défense Nationale*

#### Fournitures militaires pour les Pays-Bas

A titre d'aide mutuelle, le Canada a mis à la disposition du Gouvernement des Pays-Bas les armes et le matériel nécessaires pour une division d'infanterie. Ci-dessus, M. W. Fockema-Andrae, secrétaire d'État néerlandais à la Guerre, et M. A. H. J. Lovink, ambassadeur de Hollande au Canada, examinent, en compagnie de M. Brooke Claxton, ministre de la Défense nationale, une partie du matériel au magasin militaire No 25, près de Montréal. De gauche à droite; M. A. H. J. Lovink; M. W. Fockema-Andrae; M. Claxton; le colonel E. D. Sherwood, commandant du magasin militaire No 25; et le colonel G. R. Reinderhoff, attaché militaire et de l'Air près l'ambassade des Pays-Bas.